

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Prix annuel de l'abonnement: 12 NF

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 271 14 Avril 1960

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (Savoie, Bugey): les premières contaminations peuvent se produire prochainement, aussi un premier traitement (cuivre, captane, zinèbe, ou cuivre + zinèbe, ou cuivre + zirame) devra être appliqué dès apparition des premières feuilles.

INFORMATIONS

ARAIGNEES ROUGES: les premières éclosions ont été constatées. Au cas où des araignées rouges seraient encore visibles lors de l'apparition des premières feuilles, appliquer soit un des 5 premiers produits indiqués sur la 2ème page de la liste, soit un des acaricides de contact indiqués à la 4ème page. Il n'est pas conseillé pour l'instant d'utiliser les produits systémiques, la végétation n'étant pas encore assez active.

NOCTUELLES (vers gris): des dégâts de ces chenilles peuvent encore se produire. A cette occasion nous signalons qu'il existe des spécialités commerciales toutes préparées (granulés) pour cet usage.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER: En raison de l'évolution rapide des germes à la suite des prochaines pluies dans les régions les plus sèches, le premier traitement devra être étendu avant le 20 avril à toutes les régions qui n'ont pas été visées jusqu'à maintenant. Dans les autres régions, la rapidité d'évolution de la végétation exige le renouvellement des traitements à des intervalles qui ne dépassent pas 12 jours.

TAVELURE DU POIRIER: la même cadence devra être adoptée sur poirier jusqu'à nouvel ordre.

INFORMATIONS

HOPLOCAMPE DU POMMIER: les premiers dégâts de quelque importance sont apparus l'an dernier dans la Circonscription. Il s'agit soit de "galeries circulaires" qui laissent des cicatrices liégeuses en anneau ou en ceinture, soit de pénétrations rappelant celles du Carpocapse, mais plus précoces. Dès la chute des pétales et, le cas échéant, à l'occasion d'un traitement contre la tavelure, on appliquera un produit à base d'un des produits suivants: H.C.H. Lindane, roténone, parathions.

OIDIUM DU POMMIER: les premières attaques importantes se sont déjà manifestées. On ne

P.I 273

saurait trop insister sur la nécessité actuelle d'adjoindre à tout traitement un produit approprié contre l'Oïdium (page 2 de la liste).

PETITS FRUITS

INFORMATIONS

DIDYMELLA & ANTHRACNOSE DU FRAMBOISIER: l'importance des traitements va croissant du fait de la possibilité d'attaques sur fruits par contamination des fleurs. De sorte que les conseils fournis dans le bulletin N° 270 sont plus que jamais valables, qu'il s'agisse des traitements chimiques ou des élagages.

CULTURES MARAICHERES

INFORMATIONS

PUCERONS: dès leur apparition traiter par poudrage ou par pulvérisation avec l'un des aphicides cités ci-dessous, qui peuvent être utilisés jusqu'à

1) la récolte: Roténone et Lindane

2) 10 jours avant la récolte: Nicotine et spécialités nicotinés

3) 15 jours avant la récolte: Parathion éthyle, Parathion méthyle, Malathion, Diazinon, Isolan

4) 7 jours avant la récolte: Phosdrine, qui est d'ailleurs le seul aphicide et acaricide systémique actuellement autorisé en culture maraichère.

Pour les doses d'utilisation se reporter à la liste des produits conseillés par la Station au chapitre "Arbres fruitiers".

SEPTORIOSE DU CELERI: les feuilles présentent de nombreuses taches jaunâtres auréolées de brun. Traiter préventivement les jeunes plançons avec un fongicide cuprique, organo cuprique ou organique de synthèse.

ANGUILLULES OU NEMATODES DES RACINES: Se traduisent sur racines et sur radicelles par la présence de nombreuses galles ou kystes de petites tailles. On constate également un développement très abondant du chevelu sur salsifis ou scorsonères, tomates, betteraves, carottes, etc...

Désinfection du sol sur terrain nu 3 semaines avant plantation ou semis à l'aide de fumigants du type DD ou DB.

HERBICIDES POUVANT ETRE UTILISES SUR:

a) Oignons: désherbants à base de C.I.P.C., de cyanate de potassium ou d'éthyl-xanthate de potassium.

b) Pois: hormone à base de MCPB ou colorant à base de D.N.B.P.

c) Carottes: spécialités à base de dérivé léger du pétrole.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Agent technique chargé des questions maraichères
G.FERAND